

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Serge Hiltbold, Daniel Zaugg, Gabriel Barrillier, Pierre Weiss, Jacques Béné, Benoît Genecand, Beatriz de Candolle, Daniel Sormanni, Simone de Montmollin, Christo Ivanov, Renaud Gautier, Bertrand Buchs, Patrick Lussi, Christina Meissner, Raymond Wicky, Sandro Pistis, Pascal Spuhler, Stéphane Florey, Sandra Golay, Christian Flury, Thierry Cerutti, Jean-Luc Forni, Jean-François Girardet, Bernhard Riedweg, Marie-Thérèse Engelberts, François Baertschi, Francisco Valentin

Date de dépôt : 7 avril 2014

Proposition de résolution pour des travaux du CEVA accessibles aux entreprises locales

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les récents appels d’offres de travaux pour le second œuvre dans le cadre du chantier du CEVA ;
- la création insolite de lots uniques pour les 5 gares, à l’encontre de toute logique technique ou constructive, une telle mise en soumission n’étant jamais pratiquée à Genève, ni a priori dans le reste de la Suisse ;
- les regroupements opérés entre différents types de travaux qui n’ont aucun lien entre eux ;
- le tissu local des entreprises qui comprend une part importante de PME, pourvoyeuses d’emplois et de nombreuses places d’apprentissage ;
- que cette façon de procéder exclut de facto de ces importants marchés les prestataires locaux et nationaux, même s’ils se mettent en consortium ;
- la part cantonale importante dans le financement de ce chantier ;
- les délais d’exécution prévus qui reposent sur un démarrage de ces travaux en juin 2015, ce avant l’annonce des importants retards pris par le chantier qui pourraient reporter ce planning,

invite le Conseil d'Etat

- à exiger des CFF une interruption immédiate de ces procédures et la remise en soumission sur la base de lots compatibles avec les capacités de production des PME locales, régionales et nationales, notamment par une séparation des lots par gare et par métier selon les pratiques usuelles (norme suisse SN 506 500 – Code des frais de construction-CFC) ;
- à assumer ainsi une pleine responsabilité de co-maîtrise d'ouvrage.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Lors de l'adjudication des travaux du CEVA dans le génie civil lourd, les partenaires sociaux de la construction ont tiré la sonnette d'alarme par rapport à des décisions des maîtres d'ouvrages pour le moins étonnantes et ont manifesté leur impression d'une procédure peu transparente et discutable.

S'ils n'ont pas été entendus sur ce point, ils ont tout de même obtenu la création d'une Cellule d'accompagnement tripartite des travaux du CEVA (CATTC). Celle-ci est censée non seulement se donner les moyens de contrôler les conditions de travail sur ce chantier exceptionnel, mais également poser les jalons contractuels des travaux du CEVA. Cela concerne notamment les appels d'offres à venir pour les travaux du second œuvre, de façon en particulier à s'assurer que les PME locales et régionales puissent avoir leur chance de rendre des offres, voire de décrocher des marchés.

Or, aujourd'hui, on constate que les CFF n'en font qu'à leur tête et ne respectent absolument pas leurs engagements en la matière.

Ainsi, alors que dans l'industrie de la construction les entreprises sont généralement spécialisées dans un, voire deux ou trois métiers, plusieurs appels d'offres pour le second œuvre, lancés les 10 et 17 décembre 2013, procèdent à des regroupements de travaux incompréhensibles : les cloisons en plots de ciment se retrouvent avec les peintures, murs et plafonds, les traitements de surface, l'étanchéité. Dans ce cas, il est précisé que l'appel d'offres concerne spécifiquement le second œuvre. Pourtant, l'on demande également la preuve au soumissionnaire qu'il a la capacité de produire et poser annuellement 20 000 tonnes d'asphalte (!). La charpente métallique, la façade, la signalétique et les éléments vitrés sont aussi regroupés.

Rien ne justifie cette façon de procéder, si ce n'est la volonté de ne traiter qu'avec des grands groupes et consortiums internationaux, excluant de facto toute possibilité pour les entreprises locales, régionales, voire même nationales, de répondre aux appels d'offres.

Les promesses ont-elles été oubliées ? Par ailleurs, l'expérience démontre que plus les lots sont importants, plus les entreprises qui les décrochent sont enclines à en sous-traiter une partie, singulièrement quand ces entreprises ne sont pas actives dans l'intégralité des métiers concernés. Le risque pris ici sous cet angle est donc considérable.

Face à cette situation inadmissible, la seule alternative pour notre canton, qui finance une part importante de ce chantier, est d'exiger une remise immédiate en soumission, sur des bases différentes.

Nous vous remercions par conséquent, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à cette résolution et de la renvoyer immédiatement et à l'unanimité au Conseil d'Etat.